DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Compiègne - Canton de Compiègne Sud-Est

MAIRIE DE SAINT SAUVEUR

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

Présents : M. LEBON Claude, Mme COLLAS Patricia, M. DAMBRINE Yves, M. GAURET Frédéric, Mme NEUDORFF Christiane, Mme DERIEMACKER Céline, M. DEBRAY Bernard, M. DESCORSIERS Pascal, Mme JOSEPH Marie Gladisse, Mme BROHON Véronique (arrivée au point N°3 « approbation du compte administratif »), M. MAGNY Tite-Louis, M. GERBAULT Claude, Mme ABOT Mirelle, Mme BARBIER Danièle, M. DANNE Emmanuel, Mme BERTRAND Lucie

Excusés : Mme MONTREUIL Emilie a donné procuration à M. GAURET Frédéric
M. LE PAPE Yannick a donné procuration à Mme BROHON Véronique
M. DUVAL Etienne a donné procuration à M. DANNE Emmanuel

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Secrétaire de séance : Mme NEUDORFF Christiane

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, publiée au *JO le* 11/11/2022, qui prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence, le conseil municipal de St Sauveur s'est réuni le 5 avril 2022 à 19h, à la salle des fêtes.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 2 MARS 2022

Le procès-verbal est approuvé avec 16 voix pour et une abstention (M. MAGNY Tite-Louis)

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés :

- approuve le compte de gestion 2021, tel que résumé ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL	résultat net 2021
fonctionnement	372 517,97 €
investissement	114 315,79 €
TOTAL	486 833,76 €

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'Assemblée ayant pris connaissance du compte administratif 2021,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
M. Claude LEBON, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme COLLAS Patricia, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,** (M. le Maire ne prend pas part au vote) :

- **approuve le compte administratif 2021** lequel peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT 2021					
CHAPITRE	DÉPENSES		CHAPITRE	RECETTES	
11	Charges à caractère général	336 331,70 €	13	Atténuation de charges	28 318,00 €
12	Charges de personnel	405 560.14 €	70	Produits du service du domaine	36 525,13 €
65	Gestion courante	166 436.38 €	73	Impôts et taxes	645 852,33 €
66	Charges financières	9 026.79 €	74	Dotations subventions part.	233 475,02 €
68	Charges exceptionnelles	20.00 €	75	Autres produits gestion courante	11 011,55 €
			76	Produits financiers	2,18 €
			77	Produits exceptionnels	7 464,37 €
			002	**Excédent antérieur reporté**	**327 244,40 €**
TOTAL		**917 375,01 €**	**TOTAL**		**1 289 892,98 €**
RESULTAT FONCTIONNEMENT					372 517.97 €

INVESTISSEMENT 2021			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations d'équipement	212 409,53 €	Subventions d'investissement	84 029,91 €
dotations fonds divers	0,00 €	FCTVA ; Taxe Aménagement,	123 836,52 €
Emprunts	73 761,11 €	Exc fonct capitalisé (1068)	36 154.65 €
op d'ordre entre sections	864,00 €	op d'ordre entre sections	864,00 €
		excédent antérieur reporté	**156 465.35 €**
TOTAL	**287 034.64 €**	**TOTAL**	**401 350.43 €**
RESULTAT INVESTISSEMENT			114 315.79 €

Solde négatif Restes à réaliser au 31/12/2021 (378 781 - 153 395)	-225 386,00 €

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,
Vu le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif 2021 de la commune de St Sauveur,

- Considérant que l'exécution du budget de la commune pour 2021 a donné lieu à la réalisation d'un excédent de fonctionnement de 372 517.97 € qu'il convient d'affecter,
- Considérant que la section d'investissement présente :

Un excédent	=	114 315.79 €
Un solde des RAR	=	- 225 386.00 €
Solde	=	- 111 070.21 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide** d'affecter sur le budget 2022 le résultat de la section de fonctionnement de 372 517.97 € comme suit :

- En fonctionnement (excédent de résultat reporté – article 002) 261 447.76 €
- En investissement (excédent de fonct. capitalisé- article 1068) 111 070.21 €

5. TAUX DES TAXES DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.
Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41.35 % (taux communal 19.81% + taux départ. 21.54 %)
- Taxe foncière sur les prop. non bâties (TFPNB) : 61.32 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : néant

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés**:

- de **ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :**
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41.35 % (taux communal 19.81% + taux départ. 21.54 %)
  - Taxe foncière sur les prop. non bâties (TFPNB) : 61.32 %
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

6. VOTE DU BUDGET

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget 2022, élaboré par la commission des finances, tel que présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT 2022					
CHAPITRE		DÉPENSES	CHAPITRE		RECETTES
011.	Charges à caractère général	386 109.00 €	013.	Atténuation de charges	8 900.00 €
012.	Charges de personnel	446 327.00 €	70.	Produits du service du domaine	30 190.00 €
65.	Gestion courante	172 710.00 €	73.	Impôts et taxes	683 980.00 €
66.	Charges financières	7 391.00 €	74.	Dotations subventions part.	214 539.00 €
022.	Dépenses imprévues	70 000.00 €	75.	Autres prod gestion courante	5 000.00 €
68.	Dotations provisions	20.00 €	77.	Produits exceptionnels	8 500.24 €
023.	*Virement à la section d'invest.*	*130 000.00 €*	002.	**Excédent de fonct. Reporté**	**261 447.76 €**
TOTAL		1 212 557.00 €	TOTAL		1 212 557.00 €

INVESTISSEMENT 2022			
DÉPENSES		RECETTES	
Restes à réaliser	378.781.00 €	Restes à réaliser	153 395.00 €
Opérations nouvelles d'équipement	144 884.00 €	Subventions nouvelles	97 004.00 €
Remboursement d'emprunt	74 860.00 €	F.C.T.V.A. et Taxe d'aménagement	31 740.00 €
Dotations fonds divers	1 000.00 €	Affectation du résultat de fonctionnement	111 070.21 €
Dépenses imprévues	38 000.00 €	*Virement de la section fonctionnement*	*130 000,00 €*
		Excédent d'investissement reporté	114 315.79 €
TOTAL	**637 525.00 €**		**637 525.00 €**

OPERATIONS DES EQUIPEMENTS

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
2022	RAR DEPENSES 2021	DEPENSES 2022	RAR RECETTES 2021	RECETTES 2022
VOIRIE aménagement de sécurité rue A Briand	112 000 €	5 500 €		1 675,00 €
changement fenêtres école maternelle changement fenêtres école élémentaire	159 000 €	8 500 €	28 190,00 €	84 572,00 €
Bâtiment mairie (plomberie)		3 000 €		
Promenade active	46 800 €		28 698,00 €	
acquisition véhicule	11 000 €		4 280,00 €	
acquisitions terrains + frais notaire = terrain Léo Lagrange	9 400 €			
Eglise : étude Recettes : rampe Eglise		12 000 €		543,00 €
VOIRIE rues J Jaurès, E Rostand, Chanteclerc		74 200 €		
vestiaires du stade : assainissement ; plomberie	11 800 €	1 000 €	5 940,00 €	
voirie impasse du docteur Roux	943 €		46 301,00 €	
Matériel bibliothèque	3 200 €	5 630 €	2 000,00 €	1 370,00 €
Matériel administratif (PC; logiciels cloud; mobilier)	5 100 €	2 500 €	265,00 €	
Matériel scolaire (maternelle et élémentaire) mobilier+ plomberie	700 €	10 850 €	16 861,00 €	1 950,00 €
Matériel divers outillage		1 230 €	750,00 €	1 195,00 €
sécurité et circulation barrières, panneaux	1 000 €	1 440 €		625,00 €
extincteurs, sorties de secours et plans d'évacuation			4 000,00 €	700,00 €
Poubelles écologiques	5 000 €			
cimetière (plaque jardin du souvenir) ; tombes anciens combattants	1 438 €	6 334 €	9 760,00 €	4 374,00 €
extension cimetière (étude nouveau cimetière)		10 000 €		
Salle des fêtes : électroménager	1 600 €	2 700 €	2 350,00 €	
Illuminations Noël	9 800 €		4 000,00 €	
TOTAL	378 781 €	144 884 €	153 395,00 €	97 004,00 €
	523 665,00 €		250 399,00 €	

Le conseil municipal, avec 15 voix pour et 4 contre (M. DUVAL Etienne, Mme BARBIER Danièle, M. DANNE Emmanuel, Mme BERTRAND Lucie), adopte le budget 2022.
Les opérations d'équipements sont approuvées à l'unanimité.

Fin de la séance à 20h10
La secrétaire de séance : Christiane NEUDORFF
Le Maire : Claude LEBON